



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère sur le territoire
de la commune de Thônex

29 octobre 2014

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu le règlement sur les noms géographiques et la numérotation des bâtiments du 30 septembre 2009;

vu la proposition de la commune de Thônex du 24 juin 2014;

vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature du 2 octobre 2014,

1/ Il est donné le nom de :

Chemin des Cléomes

à la pénétrante sans issue située au niveau du 41 route d'Ambilly. Les cléomes sont des fleurs blanches, roses et violettes très appréciées qui fleurissent le long de ce chemin de juin à octobre.

Le code voie est 64114.

Entrée en vigueur de cette dénomination : 1^{er} novembre 2014

2/ Cette dénomination doit être utilisée uniformément dans les relations officielles ainsi que dans tous les supports d'information officiels.

Communiqué à :

CHA	1 ex.
DALE	1 ex.
DF	1 ex.
DSE	1 ex.
FAO	1 ex.



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat :

A handwritten signature in black ink, appearing to be "M. G. Del", written over the text "La chancelière d'Etat :".